



INFORMATIONS TENUE UNIQUE RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

- Extrait du règlement intérieur voté au Conseil d'Administration du 30 avril 2024.

Tenue unique :

« *Le collège étant un lieu de vie collective, tous les élèves se doivent d'adopter une tenue décente et appropriée.*

Voté le 03/07/2023, le Conseil d'Administration a décidé d'adopter au Collège LECONTE DE LISLE une tenue unique obligatoire pour tous ses élèves.

- *Le collège faisant partie de l'expérimentation lancée par le Ministère de l'Éducation Nationale, un suivi et une évaluation de l'expérimentation seront effectués sur les deux années.*
- *Le dispositif sera cofinancé par l'État et le département pour un trousseau par élève d'un montant de 70 euros.*
- *Le trousseau est composé de 6 pièces (dont une chemise blanche) et brodées au logo de l'établissement.*
- *Les commandes sont passées directement auprès du fournisseur pour une mise en application à la rentrée scolaire de 2024.*
- *Les bas (pantalons, bermudas ou jupes) sont, jusqu'à nouvel ordre, les bas personnels des élèves tout en respectant la longueur minimale de mi-cuisses, sans trous et non ceinturée en dessous de la taille. Les couleurs autorisées des bas personnels sont du bleu, noir ou gris. »*

- Remise des tenues par niveaux :

Les tenues sont à récupérer au collège obligatoirement par l'un des responsables légaux selon les dates suivantes :

- **6EME** : Lundi 12 août 2024 : 8h00-12h00

- **5EME et 4EME** : Mardi 13 août 2024 : 8h00-12h00

- **3EME** : Mercredi 14 août 2024 : 8h00-12h00

- Consignes à suivre pour l'entretien des tenues :

-Entretien à 30° maximum et un séchage à l'ombre pour le maintien de la qualité de la couleur.

-Pour les échanges : après le premier essai, le vêtement doit être remis dans son emballage sans être lavé pour être échangé.